



Sens du service public

<https://www.sens-du-service-public.fr>

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement veut imposer en 2025 aux fonctionnaires deux jours de carences supplémentaires, c'est-à-dire deux jours non payés, en cas d'arrêt maladie. À cette mesure déposée par amendement, donc sans aucune étude d'impact, s'ajouterait une baisse de l'indemnisation en cas d'absence pour raison de santé, qui ne serait plus de 100% mais de 90% du traitement indiciaire.

Les Sens du service public déplore qu'on puisse prétendre, comme l'a fait le Ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, diminuer l'absentéisme en stigmatisant les fonctionnaires et en sous-entendant qu'ils s'absentent abusivement.

Au travers de ces deux mesures punitives et inefficaces, le Gouvernement souhaite surtout économiser 1,2 Md€. Ne devrait-il pas plutôt mettre en place des politiques de prévention des arrêts de travail et achever la mise en œuvre effective des accords sur la prévoyance collective, issus du dialogue social, afin de proposer une couverture contre les risques de la vie enfin comparable à celle qui existe dans le secteur privé ?

Si l'instauration d'une journée de carence en 2018 a éventuellement régulé certains comportements individuels, elle n'a pas atteint l'objectif escompté, faire baisser l'absentéisme. Elle a plutôt provoqué un allongement de la durée des arrêts... C'est pourquoi, **pour le Sens du service public, la mise en place de deux jours supplémentaires constituera seulement une réelle perte de pouvoir d'achat et une nouvelle perte d'attractivité des métiers publics.** Ces annonces stigmatisantes s'ajoutent aux précédentes (suppression de la Garantie de pouvoir d'achat pour 2025, promotion du licenciement des fonctionnaires...). Avec une ancienneté moyenne, **la perte salariale de 3 jours de carences pour un agent de catégorie C sera de 186 € bruts sur son traitement indiciaire.**

Il faut redire que **la problématique de l'absentéisme demeure un sujet complexe qui ne peut être traité par de simples mesures dogmatiques** et qui nécessite une appropriation des enjeux propres à la fonction publique.

Rappelons d'une part, que **l'âge moyen dans la fonction publique est de 44 ans contre 41 ans dans le secteur privé.** Sur la période 2011-2021, l'âge moyen des agents publics a

augmenté de deux ans : la part des moins de 30 ans a baissé d'un point, celle des 50 ans et plus a augmenté de six points. **36% des agents qui travaillent dans la fonction publique sont âgés de plus de 50 ans** (2 052 000 agents publics).

Rappelons d'autre part, que **contrairement au secteur privé, les jours de carence ne sont pas compensés ou pris en charge par les accords collectifs**. En effet, dans la fonction publique, il est juridiquement impossible qu'un accord collectif de prévoyance prenne en charge la carence.

Rappelons enfin, que les métiers publics sont majoritairement occupés par des femmes. **Représentant 63% des effectifs, les femmes seront donc les premières victimes de ces jours de carences supplémentaires.**

Le Sens du service public demande au Gouvernement de ne pas déposer ces amendements budgétaires et appelle à un vrai débat sur la prévention de l'usure professionnelle et de l'absentéisme dans la fonction publique. Pour le Sens du service public, c'est seulement en identifiant des mesures justes, pertinentes et adaptées que le Ministre de la Fonction publique pourra prétendre s'atteler à la lutte contre l'absentéisme.